



## Note conceptuelle de la conférence

Palais des congrès Filoxenia, Nicosie, République de Chypre  
24-26 octobre 2019



Promouvoir la Convention du Conseil de l'Europe sur les infractions visant des biens culturels, auprès des gouvernements et de la société civile



## ***Aperçu général et objectifs***

Le Commissaire au volontariat et aux organisations non gouvernementales de la République de Chypre, en coopération avec le ministère chypriote des Affaires étrangères, le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, organise une conférence de deux jours sur la Convention du Conseil de l'Europe relative aux infractions visant des biens culturels (la Convention de Nicosie) du 24 au 26 octobre 2019.

Cette conférence, qui coïncidera avec le 70<sup>e</sup> anniversaire du Conseil de l'Europe, vise à augmenter la visibilité de l'Organisation à Chypre et dans la région.

L'objectif principal de la conférence sera de promouvoir la Convention de Nicosie et son universalité, et de sensibiliser à la prévention des infractions visant des biens culturels, sujet d'une grande actualité dans de nombreux pays. Seront présentés, lors de cet événement, les résultats d'une nouvelle étude européenne sur le trafic de biens culturels et les liens avec la criminalité organisée, la nouvelle réglementation de l'Union européenne sur l'importation de biens culturels ainsi que d'importants projets de recherche et initiatives en cours en Europe. La conférence sera aussi l'occasion de s'interroger sur la façon dont les pouvoirs publics, la société civile et le secteur des entreprises peuvent renforcer leur coopération et joindre leurs efforts pour protéger le patrimoine culturel.

Les participants à la conférence (environ 150, sur invitation uniquement) comprendront des représentants des gouvernements (culture, prévention du crime, tourisme, éducation) et de la société civile/d'O(I)NG des États membres du Conseil de l'Europe et des pays du voisinage méditerranéen, des représentants du secteur des entreprises ainsi que des représentants de l'Union européenne, de l'UNESCO, d'UNIDROIT, d'OMD, d'OING et d'autres acteurs concernés.

Cette manifestation, très interactive, permettra de mieux comprendre ce qui est en jeu lorsque l'on parle d'infractions visant des biens culturels, et de mieux saisir l'idée que s'en fait le public. Elle combinera les points de vue de spécialistes avec ceux d'acteurs du patrimoine plus généralistes. Enfin, sur la base de débats approfondis menés au sein de quatre groupes de travail, elle consolidera les idées et formulera des propositions d'action en vue de développer résolument une culture de la sensibilisation et de la gestion responsable des biens culturels, en responsabilisant les citoyens et les gouvernements.

## ***Questions pour la conférence***

La discussion pourra se structurer autour des questions suivantes<sup>1</sup> :

- Qu'appelle-t-on « biens culturels » au sens de la Convention de Nicosie et quels sont les principaux risques auxquels ces biens sont exposés ?
- Pourquoi sommes-nous responsables des biens culturels de pays lointains ?
- Comment la Convention de Nicosie aborde-t-elle les défis en jeu par comparaison avec d'autres instruments juridiques de ce domaine, et quels types de relations entretient-elle avec ces instruments ?
- Quels sont les éléments/dispositions nécessaires au bon fonctionnement d'un système de réglementations ?
- Pourquoi et comment la Convention de Nicosie peut-elle améliorer la coopération transfrontière ? Comment la Convention de Nicosie et d'autres instruments de référence peuvent-ils bousculer l'idéologie qui a cours dans nos sociétés contemporaines d'un marché libre, débridé et sans entrave, s'agissant notamment des questions culturelles ?

---

<sup>1</sup> Liste donnée à titre indicatif.

- Quel rôle jouent la société civile et les O(I)NG dans l'élimination des menaces qui pèsent sur les biens culturels ?
- Que devraient faire les décideurs chargés des questions de culture, de patrimoine et de prévention de la criminalité, ainsi que la société civile/les O(I)NG et les entreprises, notamment les marchands d'œuvres d'art et d'antiquités et les représentants du secteur du tourisme, pour faire émerger une culture de la sensibilisation et de la gestion responsable des biens culturels, et quelles sont les actions prioritaires ?
- Faudrait-il prévoir davantage de formations sur les arts/la culture/le patrimoine et d'actions de sensibilisation à la culture dans les programmes scolaires et l'éducation informelle ?
- Quels sont les meilleurs moyens de faire connaître la Convention de Nicosie au niveau mondial ?

### **Articles de conférence**

Trois articles de contribution à la conférence permettront d'exposer le sujet sous des angles différents et de lancer les débats. Ils apporteront aux participants des informations sur les études et pratiques les plus récentes dans les domaines clés de la Convention et sur leur incidence pour la promotion et l'application de cet instrument à grande échelle (<https://www.coe.int/fr/web/culture-and-heritage/act-for-heritage>).

### **Résultats et suites données**

Les résultats des ateliers et des débats seront synthétisés pendant la conférence en un ensemble de propositions d'action présentant comment la société civile, les pouvoirs publics et les entreprises peuvent, au mieux, promouvoir la Convention, en interaction avec d'autres réglementations, à court, moyen et long terme, et comment ils peuvent collaborer pour que leur impact soit maximal. Ces propositions pourront être intégrées dans le programme de travail du Conseil de l'Europe pour les secteurs concernés, et seront prises en considération dans la mise en œuvre du Plan d'action de l'Union européenne sur le patrimoine culturel. Un futur projet conjoint Conseil de l'Europe/Union européenne pourra être défini sur la base des conclusions de la conférence. De plus, on peut espérer que ces conclusions donneront aux partenaires de la société civile/des O(I)NG et aux entreprises des idées nouvelles pour promouvoir la Convention de Nicosie et prévenir les infractions visant des biens culturels. Grâce aux organes gouvernementaux spécialisés tels que le Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP), le Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC) et d'autres structures décisionnelles de l'Organisation, ces propositions d'action seront répercutées dans les structures d'élaboration des politiques (ministères spécialisés) des États membres du Conseil de l'Europe et des pays voisins. On s'intéressera tout particulièrement à la question du renforcement de l'éducation dans une optique d'ouverture à la culture au vu des conséquences, sur le plan mondial, des infractions visant des biens culturels. Une conférence de suivi pourra être organisée à Chypre en 2021 pour évaluer les progrès accomplis, et une manifestation intermédiaire se tiendra éventuellement en 2020 (si un pays d'accueil se montre intéressé).